

2 Il faut une information objective

3 Le chemin pour l'étranger devenu plus difficile

4 Un nouveau départ en Croatie

6 Une rétrospective sur les origines de l'ASC

Unis pour un service civil fort

L'Association Suisse des Civilistes (ASC) et le groupe zivildienst.ch seront intégrés à CIVIVA: D'un côté un gain administratif, d'un autre un renfort pour CIVIVA afin de relever les défis à venir.

Les deux membres fondateurs de CIVIVA seront intégrés rétroactivement au 1er janvier 2014 au sein de l'association des civilistes. Il y a à cela différentes raisons: l'ASC en tant que représentante politique des intérêts de tous les civilistes a opté pour la fusion afin de réduire la charge administrative et profiter de synergies. La permanence de conseils zivildienst.ch ne peut plus être financée isolément et aurait été fermée faute de fusion.

Grâce à cette intégration, les activités des deux groupes pourront se poursuivre au sein de l'association: le groupe de travail «civilistes» représente les intérêts des civilistes à l'interne et à l'externe. Une contribution obligatoire du capital de l'ASC permet à ce groupe de disposer des moyens financiers pour mettre sur pied des projets comme la journée portes ouvertes des civilistes ou des actions politiques. Le groupe de travail «conseil» mène des soirées de conseil ainsi que des conseils personnalisés tout en disposant des connaissances de zivildienst.ch. Tous les conseils sont gratuits pour les membres de l'association, les non-membres s'acquittant d'une participation aux frais.

Plus proche des civilistes

Avec la fusion, la structure des membres de CIVIVA change. Alors qu'il s'agissait avant tout de membres collectifs, elle sera à l'avenir constituée majoritairement de membres individuels. Une fusion de groupes, qui s'occupaient avant tout de représenter des intérêts politiques, débouche sur une associa-

tion nationale avec un spectre de tâches bien plus large et qui sera bien plus proche des civilistes. Pourtant, l'orientation de l'association demeure inchangée: CIVIVA représente les intérêts des civilistes, des établissements d'affectation et du service civil en général.

L'année 2014 amène différents défis à l'association. Premièrement, la nouvelle loi sur le service civil devra être examinée par le parlement et apportera, espérons-le, des améliorations pour le service civil. Deuxièmement, le «groupe de travail sur l'obligation de servir» – mise en place par le Conseil fédéral l'an dernier – débutera ses réflexions. CIVIVA s'opposera de toutes ses forces à l'intégration du service civil dans la protection civile et à une fragmentation inutile de l'administration. Troisièmement, il y a de plus en plus d'interventions parlementaires pour limiter l'accès au service civil, relever le facteur du temps de service à 1.8 ou empêcher le travail des civilistes dans les écoles. Il faut éviter la dégradation des conditions pour les civilistes.

Le service civil grandit: en 2013, le nombre d'acceptations a augmenté de presque 6% par rapport à l'année précédente. Quelque 19 000 civilistes ont effectué une affectation dans l'un des 3896 établissements l'an dernier. Cet engagement sans relâche des civilistes dans des institutions d'utilité publique doit rester possible et doit être encouragé. C'est pour cela que CIVIVA s'engage, aujourd'hui comme demain.

Samuel Steiner, Secrétaire général CIVIVA

Le nouveau comité de CIVIVA

Des nouveaux venus, des nouvelles structures

Le 21 février, l'assemblée générale a non seulement décidé de fusionner avec l'ASC et zivildienst.ch, mais elle a aussi élu quatre nouveaux membres pour son comité. Ceci fait suite aux départs de Nicolas Zogg (ASC) et Simon Scheiwiler (zivildienst.ch). Le comité pouvant être encore élargi, les quatre candidats se présentant alors ont été élus directement et à l'unanimité.

Lukas Kuster, civiliste encore actif et ancien membre du comité de zivildienst.ch, conseille les civilistes bénévolement depuis longtemps. Piet Dörflinger menait depuis longtemps la permanence de conseils de Zürich. Il apportera une précieuse expertise au comité. Maurus Achermann représentera Service Civil International (Suisse) où il travaille comme chargé de projets. Stephan Meier lui, ancien membre du comité de l'ASC, représentera au mieux les intérêts des civilistes.

Chacun de ces nouveaux membres du comité s'implique aussi au sein de nos groupes de travail «civilistes», «politique» et «conseils». Grâce à cette fusion, les intérêts des civilistes et des équipes de conseillers seront représentés adéquatement. La communication entre le comité et les groupes de travail sera ainsi assurée et fluidifiée.

CIVIVA remercie chaleureusement ceux qui quittent son comité, pour leur engagement et la collaboration constructive. Nous leur souhaitons le meilleur à venir dans leurs projets personnels.

Samuel Steiner

Editorial

Garantir des conditions équitables



Manuel Tornare, membre du comité, conseiller national (PS) et ancien Maire de Genève

L'obligation de servir, telle que prévue dans la Constitution, est mise à mal depuis plusieurs années. En effet, à peine un Suisse sur deux effectue encore son service militaire ou civil jusqu'à son

terme. L'énorme succès que connaît le service civil depuis l'instauration de la preuve par l'acte montre pourtant que les jeunes ont envie de s'investir pour la collectivité. Mais plus forcément par le biais de l'Armée, qui connaît une baisse d'attractivité, notamment en raison de missions devenues moins évidentes pour la jeunesse.

Nombreux sont ceux qui ne demanderaient qu'à s'engager pour la société si c'était possible. Il faut donc passer au libre choix entre le service militaire et le service civil. Mais afin d'orienter ce choix au mieux possible, nous devons donner aux jeunes qui

souhaitent accomplir leur service une information complète des possibilités qui les attendent. Or, les pratiques des cantons en matière de recrutement divergent largement et chacun des futurs conscrits n'a pas accès aux mêmes informations. J'ai récemment demandé au Conseil fédéral s'il peut garantir à l'heure actuelle qu'un jeune qui souhaite accomplir du service civil obtient les informations adéquates et objectives sur le service militaire et sur le service civil. Dans sa réponse le Conseil fédéral reconnaît que des divergences existent entre les pratiques locales lors des journées d'information au recrutement, mais il n'entend pas uniformiser ces pratiques en raison des «particularités culturelles, régionales et locales».

Je suis favorable à l'organisation d'une journée d'information obligatoire; les jeunes doivent être informés de leurs droits et de leurs obligations. Cependant, nous devons garantir une information objective, ouverte et homogène sur les diverses possibilités d'engagement. Ceci pour garantir des conditions équitables.

Devenez membre!

CIVIVA réclame le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA exige de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA conjugue toutes les forces qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenue par un large éventail politique – car le service civil est un enjeu qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, Centre pour l'action non-violente, rue de Genève 52, 1004 Lausanne, Mail: secretariat@civiva.ch
Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Contact

Lausanne: CIVIVA, Centre pour l'action non-violente, rue de Genève 52, 1004 Lausanne; Tél. 076 615 77 73; Site internet: www.civiva.ch; Mail: secretariat@civiva.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: Soirées de conseils et soutien de CIVIVA, Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich, régulièrement les mercredis à 19h, dates et détails sous www.civiva.ch/2/conseils

Berne: Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch

Bâle: Consultations chez Bruno (061 815 82 42 / 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de Mars 2014; 14^{ème} édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.-
Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Samuel Steiner, Louis Honegger, Jérémie Juvet, Lukas Leuzinger, Piet Dörflinger, Alois Vontobel

Contributions: Manuel Tornare, Samuel Thomi, Stephan Meier

Traduction: Gérard Duc, Gaétan Morel

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Le chemin menant à l'étranger sera parsemé d'embûches

Dernièrement, les affectations à l'étranger sont devenues sensiblement plus difficiles d'accès pour les civilistes et pour les établissements qui les emploient. Par prétexte de sécurité, l'Organe d'exécution du service civil a durci les conditions d'autorisation. En conséquence, leur nombre a drastiquement diminué. Quelques ONG renoncent même désormais à recourir à des civilistes.

Quatre années après le dramatique tremblement de terre à Haïti, le pays doit faire face encore et toujours aux conséquences. Une large partie des infrastructures n'a pas été reconstruite et la population souffre de la situation sanitaire. Caritas Suisse est une des organisations qui souhaitent œuvrer pour redresser cette situation. Des civilistes suisses se sont aussi engagés pour la reconstruction.

Pourtant, ceci appartient désormais au passé: Depuis plus d'une année, Caritas Suisse ne peut plus recourir aux civilistes, à cause d'une nouvelle procédure de l'Organe d'exécution. Ce dernier refuse les affectations à l'étranger dans les pays contre-indiqués par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Ceci concerne pour l'heure 19 pays, dont Haïti, et certaines régions dans de nombreux autres pays.



Quiconque souhaite effectuer une affectation à l'étranger, comme ce civiliste au Bénin, doit satisfaire de hautes exigences. Photo: CFL Liweitari

«Plus d'obstacles bureaucratiques»

La nouvelle procédure suscite l'incompréhension chez certaines œuvres d'entraides. Walter Diem, Directeur de l'association SIM international en Suisse se souvient du cas d'un civiliste qui souhaitait faire son affectation au Liberia. L'Organe d'exécution l'avait rejetée en évoquant la mise en garde du DFAE. «À notre avis, cette décision était incompréhensible», raconte Monsieur Diem. «Notamment, parce que du personnel de l'aide au développement de la Suisse travaillait dans les environs immédiats du lieu d'affectation.»

Olivier Rügsegger, porte-parole de l'Organe d'exécution, défend cette nouvelle pratique: «La Confédération porte une responsabilité plus grande envers les civilistes», dit-il. «Avec ces mesures, nous souhaitons renforcer la sécurité des civilistes qui accomplissent une affectation à l'étranger.»

Le changement dans les procédures d'autorisation provient d'un incident qui est survenu il y a deux ans au Burkina Faso. En pleine rue, un civiliste s'était fait détroussé et avait été blessé par un couteau. L'agression ayant heureusement eu des conséquences bénignes pour le civiliste, elle avait suscité des remous dans le milieu diplomatique. De telles affectations seraient trop dangereuses, avait-on critiqué. L'Organe d'exécution avait réagi en supprimant pour un temps toutes les autorisations d'affectations à l'étranger. Finalement, elle

avait décidé d'octroyer des accords en choisissant des critères plus stricts. Afin qu'une affectation soit acceptée, les établissements recourant aux civilistes doivent présenter des documents supplémentaires. Parmi ceux-ci, une attestation de sécurité, expliquant comment la sécurité des civilistes va être assurée, est obligatoire. «Il y a indubitablement plus d'obstacles bureaucratiques», déclare Walter Diem de SIM international.

Un temps de préparation plus long

Au travers de ces nouveaux développements, la durée du processus d'autorisation s'est allongée. Par écrit, l'Organe d'exécution recommande aux établissements de lui remettre les conventions d'affectations au moins quatre à six mois avant le début d'une affectation concernée. Mais entre quatre yeux, des délais allant jusqu'à huit mois sont évoqués. Auparavant, trois mois suffisaient.

La durée de ce processus met dans l'embarras quelques établissements, comme DM-échange et mission. L'association romande envoie chaque année environ cinq civilistes dans les pays en voie de développement. L'organisation ne veut rien laisser au hasard. Ainsi, ses civilistes doivent effectuer un cours de préparation d'une semaine. Ils peuvent signer une convention d'affectation uniquement si ils suivent avec succès cette formation, raconte Gerda Borgeaud de DM. Ce processus de sélection ap-

profondi rentre désormais en conflit avec le nouvel horizon de temps imposé par l'Organe d'exécution, puisque ce cours a lieu en juillet et que plusieurs civilistes doivent commencer leur affectation dès le mois de septembre, ce qui est largement inférieur au délai imposé par l'administration. L'organisation veut trouver une solution en collaborant avec le centre régional de Lausanne.

Les nouvelles règles de l'Organe d'exécution transparaissent dans les statistiques: Alors que le total annuel des affectations effectuées s'accroît année après année, celui des affectations effectuées à l'étranger a diminué en 2012 pour la première fois depuis longtemps. L'année passée, il a même plongé à nouveau de 162 à 125. À cause de règles plus strictes, plusieurs établissements ont décidé d'arrêter d'envoyer des civilistes à l'étranger.

Selon une lettre aux établissements d'affectation, les autorités du service civil souhaitent collaborer avec le DFAE et la Direction du Développement et de la coopération (DDC) et discuter de futures procédures pour les affectations à l'étranger. Le résultat de ce «processus de clarification», qui était annoncé pour le milieu de l'année 2013, n'a toujours pas été communiqué.

Lukas Leuzinger

Affectations à l'étranger

Examen strict des profils des civilistes

L'Organe d'exécution est devenu plus strict non seulement concernant la sécurité, mais aussi concernant les volontaires pour l'étranger. Leurs profils sont scrutés à la loupe. L'année passée, DM-échange et mission souhaitant envoyer un civiliste pour travailler comme enseignant à Madagascar. Pourtant, l'Organe d'exécution a refusé sa convention d'affectation, arguant que son profil, un architecte de formation, ne remplissait pas les conditions d'affectation. Et pourtant, les années précédentes l'organisation avait envoyé à Madagascar plusieurs civilistes avec de tels profils, dit Jean-Daniel Peterschmitt de DM. Le civiliste concerné a fait recours contre la décision de l'Organe d'exécution. Son cas va être traité par le tribunal administratif fédéral. (12)

Question au Docteur Civiva

J'aimerais effectuer quelques mois de service civil à l'étranger avant le début de mes études. Comment dois-je faire?

Il y a beaucoup de places d'affectation intéressantes à l'étranger. Cependant, il y a avant toutes choses certaines conditions qui doivent être remplies par toi et l'établissement d'affectation.

Tu peux effectuer une affectation à l'étranger uniquement si l'organisation qui t'emploie a son siège en Suisse et est reconnue par les autorités du service civil comme établissement d'affectation. Etant donné que les affectations à l'étranger sont très exigeantes, on met habituellement des critères de sélection élevés également. D'une part, l'établissement d'affectation définit dans le cahier des charges les qualifications, l'expérience et les capacités requises. D'autre part, l'Organe central fixe également ses conditions. On exige généralement que tu sois «particulièrement adapté» pour l'affectation, c'est-à-dire que tu aies une formation en rapport avec le travail ou «plusieurs années d'expérience» dans le domaine. En outre, l'Organe central exige en règle générale que tu aies déjà effectué ton affectation longue. Il est à recommander de débiter la planification assez tôt car les démarches pour une affectation à l'étranger peuvent prendre du temps (cf. reportage en p. 3).

Garde bien à l'esprit ton objectif. Réfléchis cependant à tes plans, afin que ton affectation corresponde à tes attentes. L'avantage serait de pouvoir effectuer tes premiers mois de service civil au sein d'une organisation proposant des affectations en Suisse et à l'étranger. Si tu effectues une affectation à l'étranger et que le travail te plaît, tu peux, avec l'accord de l'établissement d'affectation et de l'Organe central, prolonger la durée de ton affectation d'au maximum 6 mois. En outre, une affectation à l'étranger peut être projeté jusqu'à 14 ans au delà de l'âge normal de licenciement de 34 ans.

Piet Dörflinger

Tu as des questions sur le service civil ou concernant ton affectation? Ecris à: docteur@civiva.ch
Tu trouveras davantage de conseils sous www.civiva.ch/2/conseils

Un nouveau départ

Samuel Thomi a accompagné en Dalmatie de jeunes suisses qui sont passé par tous les services sociaux et les a aidé à reprendre confiance en eux. Dans son compte rendu, il explique pourquoi cette affectation fut, pour lui-aussi, un nouveau départ.

Beaucoup de civilistes rêvent de faire une affectation à l'étranger. C'était aussi mon cas, lorsqu'il y a dix ans, j'ai été accepté au service civil. Je savais aussi ce que je voulais découvrir: Maslinova Gera en Croatie. C'était durant un voyage en Bosnie que j'avais pour la première fois entendu parler de cette communauté socio-éducative. Le fait que des jeunes, qui étaient passés en Suisse à travers tous les services sociaux, obtiennent une chance de refaire le plein de confiance, afin de retourner à la maison des mois ou des années plus tard prêts pour oser un nouveau départ, m'intéressait.

Cependant, une affectation à l'étranger n'est pas une entreprise facile. Non seulement la demande dépasse de loin les places disponibles, mais cela doit aussi nous attirer personnellement. Et mon travail restait ma priorité. Lorsqu'un changement professionnel s'est dessiné, je me suis souvenu de Maslinova Gera. Et effectivement, dans l'institution en Dalmatie qui est affiliée au Berghof Stärenegg à Trubschachen, il y avait encore une place d'affectation libre pour trois mois et demi.

Simple mais passionnante

Durant l'isolement hivernal, la vie sur l'île Iž (45 minutes de bateau de la côte) est simple, mais non moins passionnante. Maslinova Gera met au centre du concept socio-pédagogique la réponse aux besoins des enfants et adolescents. Par ailleurs, il y a un grand jardin ainsi qu'une petite ferme avec des ânes, des chèvres et des poules. La structure de la communauté est faite de deux jeunes, deux civilistes, un artisan croate et une personne qui fait le lien avec la Suisse. En outre, il y a toujours quelqu'un en visite, quelqu'un qui fait une formation ou rend service. Des séminaires peuvent aussi avoir lieu sur place.

Mon affectation est tombée durant le temps des la récolte d'olives des 180 oliviers. Nous avons tout d'abord nettoyé les bosquets en les fauchant pour les libérer des broussailles qui on pu par la suite être coupés. La mission centrale, c'est d'appréhender ensemble toutes les facettes du quotidien; il ne reste dès lors pas beaucoup d'espace pour la vie privée. Ainsi, la flexibilité est primordiale pour planifier les travaux hebdomadaires, les besoins des jeunes pouvant changer toutes les heures. Un exemple: en tant que photographe et journaliste, j'ai donné un cours accéléré à un jeune intéressé. J'ai dû néanmoins finalement il-



Entretien l'olivier, cela appartient au concept pédagogique de Maslinova Gora. Photo: Aimara Fernandez

lustrer et produire un rapport annuel tout seul car ce-dernier se sentait dépassé. Maslinova Gera offre de nombreuses possibilités de se développer. La clé du concept réside dans le fait qu'il faut trouver une partie des voies soi-même.

Cependant, je ne souhaite à aucun civiliste la manière dont j'ai vécu mon admission à la dernière affectation (pour éviter tout malentendu: auparavant je n'ai jamais eu de problème avec mon centre régional). Premièrement, les critères d'admission étaient opaques, jusqu'à ce que je demande des clarifications. Puis mon dossier a mystérieusement disparu. Après de nombreux échanges, j'ai obtenu finalement une convention d'affectation. Pourquoi je n'ai jamais été appelé pour un cours de formation (malgré mes demandes) reste à ce jour une énigme. En plus de ça, de mauvais billets de train m'ont été envoyé et mes multiples mails n'ont jamais reçu de réponses... ou alors seulement des semaines plus tard. Je dois l'avouer, j'ai eu du retard pour un délai. Par contraste, une menace de convocation forcée m'est arrivée sans aucun avertissement.

Tout comme ces jeunes qui retourneront dans une Suisse où tout est possible, après leur séjour sur la petite île croate de Iž, je suis revenu chez moi pour démarrer une nouvelle vie professionnelle. Ce séjour à l'étranger a donc constitué, pour moi aussi, une réorientation.

Samuel Thomi

Brèves

Reprise de la hausse des admissions

Les admissions au service civil ont à nouveau augmenté l'an passé. En 2013, 5423 nouveaux civilistes ont été admis, selon l'Organe d'exécution. C'est 5.5% de plus que l'année précédente, mais bien moins que durant les années records de 2009 et 2010 durant lesquelles, à la suite de l'abolition de l'examen de conscience, le nombre de nouveaux civilistes avait frôlé les 7000. La tendance actuelle veut que les jeunes astreints optent plus tard pour le service civil. Ainsi, l'année passée 44.8% des demandes ont été déposés après la conclusion de l'école de recrue (contre 41.3% l'année précédente), soit presque autant qu'avant le début de l'école de recrue.

Il est encourageant de constater que ce ne sont pas seulement les admissions qui ont augmenté. Le taux de croissance du nombre d'établissements a presque doublé celui des admissions. Fin 2013, 13395 places étaient à la disposition des civilistes. Cette offre supplémentaire est nécessaire: l'année passée le nombre de jours de service a grimpé à nouveau, pour s'établir à 1.3 millions. (red)

Brèves

Les jeunes sont favorables au service civil

Lors de la Session nationale des Jeunes du mois de novembre, deux motions favorables au service civil ont été adoptées. La première proposition «Les jeunes au service du pays» demande d'ouvrir la possibilité d'effectuer la longue affectation de 180 jours jusqu'à 27 ans et non plus dans les trois ans après l'admission au service civil. La deuxième proposition «Égalité entre service militaire et civil» souhaite que les deux types de services aient la même durée et un accès identique. Ces deux projets de loi ont été rédigés par des groupes de travail aussi bien germanophone qu'italophone. Un représentant de CIVIVA a été invité à titre d'expert sur le service civil et a pu répondre aux questions des jeunes.

Les motions de la Session des jeunes ont été renvoyées au gouvernement et au parlement. Les députés seraient bien avisés de réserver un bon accueil à ces deux propositions et de les mettre en application afin de rendre le système de conscription plus favorable à la jeunesse. (red)

Brèves

Besoin de civilistes

En réponse à une interpellation de la Conseillère nationale Evi Allemann (PS), le Conseil fédéral a soumis un rapport d'experts indépendants visant à examiner le rôle que le service civil pourrait jouer à l'avenir en cas de catastrophes. Le rapport conclut qu'il existe un grand besoin de personnel supplémentaire dans les situations d'urgence, et que le service civil pourrait couvrir partiellement ce manque. Cependant, les responsables de la protection civile démontrent une «grande méconnaissance sur les possibilités d'engagement qu'offre le service civil de remplacement». Par conséquent, le rapport recommande à l'Organe d'exécution d'informer de manière plus proactive sur l'éventail de ses affectations. Etant donné qu'en situations d'urgences les spécialistes sont particulièrement recherchés, les experts proposent également que les compétences et l'expérience des civilistes soient systématiquement collectées. A contrario, le rapport n'estimait pas nécessaire la mise en place d'un service de veille. (red)

Nouvelles de l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI)**Des civilistes pour les régions périphériques**

Il y a des possibilités d'affectation pour les civilistes dans toute la Suisse. Mais l'offre n'a pas le même succès dans toutes les régions: les établissements d'affectation situés dans les régions périphériques en font l'expérience. Comment font-ils pour trouver tout de même des civilistes?

Les civilistes doivent adapter leur recherche de places d'affectation à l'offre existante, mais l'expérience a montré qu'ils font volontiers leurs affectations près de chez eux. Trouver un civiliste s'avère donc plus facile pour les établissements situés dans des agglomérations, puisque le nombre de civilistes diminue de manière plus que proportionnelle lorsqu'on quitte les centres urbains ou le Plateau.

Toujours est-il que les établissements des régions périphériques souhaitent eux aussi pourvoir leurs places d'affectation. Prenons l'exemple de l'établissement médico-social St. Nikolaus à Saint-Nicolas, dans la vallée de Zermatt. Le directeur, Stefan Fux, est conscient des atouts de son établissement: «Nous proposons aux civilistes des repas variés et des activités diversifiées, dont certaines sont de véritables défis au niveau physique.» Il pense aux promenades avec les personnes âgées en chaise roulante dans les pentes raides qui bordent la vallée. Les avantages de l'établissement ne s'arrê-

tent pas là: «Nous avons une bonne réputation en tant qu'institut de formation: les nombreuses demandes de places d'apprentissage le confirment. Et notre personnel vient de la région et nous est fidèle.» Monsieur Fux mène aussi un projet intergénérationnel novateur. Les élèves de l'école voisine mangent à midi à la cantine aménagée spécialement pour eux dans l'EMS et, après le repas, ils se mélangent aux résidents pour jouer et passer du bon temps. Les civilistes contribuent à ce que cet échange se passe bien et profitent eux aussi de cette expérience intéressante.

Malgré tout, Monsieur Fux a dû attendre un certain temps avant de trouver son premier civiliste. Il est donc tout à fait conscient de la problématique des régions périphériques. De plus, l'EMS St. Nikolaus ne peut pas loger son civiliste sur place, et la location d'une chambre serait trop chère. Heureusement, le premier civiliste venait de la région. Il a parlé de son affectation à ses amis, à la suite de quoi deux autres civilistes ont convenu d'une affectation à St. Nikolaus. On espère toujours que les civilistes trouvent eux-mêmes une solution de logement, chez de la famille, des connaissances ou par le biais des médias sociaux.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

Pour le cas où le bouche à oreille cesserait de fonctionner, les établissements d'affectation ont la possibilité de placer leur offre de place dans le système d'information sur les affectations du service civil avec le statut «à pourvoir d'urgence». Monsieur Fux envisage aussi de mettre une annonce sur le site internet de son EMS et sur les panneaux d'affichage des communes voisines.

L'Organe d'exécution du service civil est au courant de la situation. Les centres régionaux font leur possible pour que les places d'affectation dans les régions périphériques soient mieux pourvues, notamment en distribuant les cahiers des charges des places d'affectation à pourvoir dans les régions périphériques lors du cours d'introduction ou pendant les entretiens personnels de conseil. (ZIVI)

Secrétariat en Suisse romande

www.zivi.tv, dans l'esprit du service civil

Depuis un peu plus d'une année, les civilistes et les établissements d'affectations ont à leur disposition une plateforme vidéo qui permet de se faire connaître et d'échanger ses expériences. CIVIVA soutient cette plateforme ouverte à tous et à toutes qui est désormais accessible en français.

Après avoir fait le choix d'accomplir du service civil et une fois l'étape de l'entrée au service derrière nous, le stade suivant est de rechercher une affectation. Tout le monde remarquera que face à plus de 3800 établissements disponibles, les possibilités d'affectation se sont prodigieusement diversifiées.

Evidemment, chaque choix d'affectation dépend de nombreuses contraintes personnelles et bien souvent, en tant que civiliste, nous ne percevons que mal ce qui nous attend vraiment au quotidien, caché derrière ces cahiers des charges abstraits.

C'est justement en réfléchissant à cette question que l'idée de zivi.tv est née dans la tête de Ciril Braem Tscheligi: «Je trouvais laborieux de dénicher une affectation appropriée sans savoir ce qui m'attendait. Le support vidéo est facile à diffuser et apporte de la modernité au service civil.» C'est donc dans cette optique et aidé par un ami que Ciril a créé zivi.tv.

Le concept est simple: zivi.tv invite les établissements d'affectations et les civilistes à faire une vidéo sur le travail qu'accomplissent ces derniers, puis de la partager sur ce site internet. Ce site est donc fait par les civilistes et pour les civilistes et c'est par leur biais que cet outil remplira sa fonction.

Possibilités diversifiées

Comme on peut le lire sur le site zivi.tv, «la plupart découvrent de nouveaux horizons en commençant leur affectation. [...] De neofighter dans les forêts de ton pays d'origine, à vacher dans les Alpes, en passant par archiviste de films à Berne ou l'aide au développement en Amérique Latine, Asie, Afrique... Les possibilités d'affectations sont diversifiées et dispersées dans le monde entier.»

zivi.tv est un outil ludique, participatif et facile d'utilisation pour aider les civilistes dans leur choix et la découverte d'affectations, tout en mettant à profit leur fibre

créative. Il s'agit aussi d'un bon outil pour les associations employant des civilistes afin de se faire connaître.

L'équipe de zivi.tv s'occupe aussi de produire quelques films et reste à disposition des cinéastes en herbe pour répondre à leurs questions techniques.

Depuis janvier 2013 les civilistes suisse-allemands ont à leur disposition ce site internet qui est désormais traduit en français. Cette étape permet d'élargir la portée de cet outil en offrant la possibilité aux civilistes romands d'y participer activement en tournant leur propre vidéo.

Avec zivi.tv, chaque civiliste peut transmettre son expérience de manière nationale. En faisant un film, il aidera non seulement les civilistes actuels mais aussi tous ceux à venir!

Louis Honegger

Contact: secretariat@civiva.ch

Association Suisse des Civilistes (ASC)

Il ASSC non sarà più

Entretien entre le président fondateur de l'ASC Benno Frauchiger et le membre du comité Stephan Meier avant la fusion avec CIVIVA.

Stephan: Te souviens-tu de tes arguments pour entrer le service civil?

Benno: J'ai argumenté sur deux niveaux. D'une part pourquoi je ne voulais pas accomplir le service militaire, d'autre part pourquoi je voulais faire le service civil. En cas de menace envers la paix sociale, on ne peut pas intervenir avec l'armée ou avec des armes. En revanche, c'est possible avec un service civil fort. J'étais, quoiqu'il en soit, conscient que mes arguments pour le service civil n'avaient aucun sens pour mon admission. Ce qui comptait, c'était uniquement les arguments moraux contre l'armée.

Quand et où l'idée de l'ASC est-elle née? L'idée de l'ASC est apparue à l'Expo.02, le premier engagement d'importance de civilistes dont j'espérais qu'il puisse faire connaî-

tre le service civil. Paradoxalement, cet engagement a eu lieu sous la conduite de l'armée.

Quelle en a été la dynamique?

La rencontre fondatrice à Kandersteg a été productive. Tout le monde semblait vraiment y prendre part, discutant et élaborant des visions. Des groupes régionaux ont aussi été créés.

La suggestion de faire de l'ASC un vaste groupe en faveur d'une orientation en faveur d'une politique pacifique n'a cependant pas été acceptée.

Implicitement, tous les civilistes ont une revendication pacifique. C'est ce que je pensais alors. Pourtant, il s'agit d'une attitude à titre privé que tous les civilistes ne souhaitent pas exprimer de la même manière en public. Il fallait que tous puissent s'identifier avec l'association et puissent la définir. Les groupes romands poursuivaient explicitement des objectifs en faveur d'une politique pacifique grâce à des actions de rue et des activités dans les universités. Par contre,



le groupe zurichois est arrivé à faire connaître le service civil au recrutement.

Que penses-tu de CIVIVA?

Je trouve bien qu'on unisse les forces. L'accent devrait être mis sur une plus grande visibilité, le contenu et la qualité du service civil. Ainsi, on donnerait aussi plus de sens à la collaboration avec les établissements d'affectation. J'espère toutefois qu'une organisation plus forte améliorera aussi l'échange entre les civilistes.

Quelles sont tes visions?

Je crois que le service civil fait du bien à la Suisse et je saluerais l'introduction d'un service obligatoire pour les hommes comme pour les femmes. Dans ce sens, l'aspect éducatif et intégratif est très important. Les jeunes doivent avoir la possibilité de se confronter à d'autres réalités sociales. Les réseaux sociaux d'aujourd'hui encouragent rarement l'échange entre les différents groupes de la population, on y cherche et on y retrouve avant tout ceux qui nous ressemblent.